

Association ATELIER DES HALLES

Association Loi 1901

163 rue Saint Denis 75002 Paris

Le 3 mai 2007

COMMENTAIRES SUR LE TEXTE DE LA MAIRIE DE PARIS du 29/03/2007

« LE JARDIN DES HALLES : OBJECTIFS ET EVOLUTION DU PROJET »

Concertation sur les marges

En expliquant que le projet Mangin a été choisi par la mairie depuis 2004, avec conclusion du marché de maîtrise d'oeuvre en juin 2005, ce texte signifie d'entrée qu'il n'y a en réalité pas de Cahier des charges à réaliser comme ce fut le cas pour le nouveau Forum, mais que « tout est acté », en tous cas dans les grandes lignes de la maquette et du projet global. Seura peut donc bien dire « la maquette de base ne bouge pas ».

« *La mairie n'a pas explicité la démarche initiale, la formulation des objectifs initiaux est restée succincte (une page de programme non datée sur le site)* » constate le médiateur Thierry Leroy. Il a fallu toute la persévérance des associations et l'élaboration d'un texte commun « Réflexion critique sur le projet de jardin des Halles » du 6 avril 2007 (en annexe) posant les questions principales des associations pour qu'un texte signé de la mairie se décide à expliciter le projet. Yves Contassot pouvait jusqu'ici affirmer (le 24/04/07) que la mairie ne jouait la concertation que sur des « *marges de discussion dans le cadre du projet global* »

Les rares concessions du texte, comme la réduction de la largeur du cours à 11m, n'ont de fait nullement modifié le fond du projet, à l'exception des aménagement de perspectives sur Saint Eustache et d'espaces de jeux dédiés aux enfants qui représentent un réel progrès .

Cette démocratie à la marge ne laisse aux citoyens que le choix de détails : alors que tout un chacun s'interroge encore et toujours sur la place René Cassin ou le jardin Lalanne, plébiscités par une multiplicité de pratiques, les choix proposés par le processus de concertation ne concernent que la place des bacs à fleurs ou encore le lieu de déménagement de la grosse tête : "*c'est pas un enjeu phénoménal*" pourra même dire Yves Contassot. La concertation est en fait

absente, tant au niveau de la programmation que de la conception du projet. Les associations se trouvent face à un pouvoir municipal conduisant l'ensemble du projet sous la caution d'une véritable caricature de participation. C'est inquiétant d'un strict point de vue politique (si la concertation en est là à propos d'un jardin, qu'en sera-t-il lorsque des débats de fond concerneront notre cité ?), et négatif pour l'image de notre métropole analysée par de nombreux observateurs étrangers à travers cette opération.

Plusieurs questions restent donc entières en regard des pratiques et des appropriations des citoyens que la ville refuse de prendre en considération.

-La question des relations jardin /forum:

L'équipe Seura se fonde sur une imbrication jardin/forum alors que les associations continuent de poser la question des interfaces et des lisières entre le jardin et le centre commercial. L'ensemble des pratiques citoyennes concevant majoritairement le jardin comme un ensemble de territoires de repos (cf enquête Ipsos parmi bien d'autres) ne s'accorde nullement avec un espace vert plan essentiellement conçu comme passage de consommateurs issus de la gare ou du tourisme vers le Forum. Le texte parle d'ailleurs à présent d'"un cours qui supprime la séparation forum/jardin" (p 12) !

- La question de l'axe N-S Montorgueil/Pont Neuf :

Cette traversée N-S dans le jardin est parfois désignée comme une allée vélo, (document de l'équipe Seura sur la « voirie de surface » du 23/04/07). Est-ce que ça prend sur le jardin?

L'équipe Seura, comme les responsables de la mairie, parlent d' « animation » de cette traversée, la nuit comme le jour : Là encore, la question de la relation jardin/Forum, du rapport au commerce reste implicite alors qu'elle est essentielle pour l'ensemble des citoyens.

- Le projet « grande prairie » est toujours dénoncé par les associations comme une démarche ambiguë et/ou contradictoire qui reposerait sur la sécurité d'après des diagnostics de 2002, notamment sur la drogue, qui impliquaient un espace public « ouvert » en vue de son contrôle. Les études récentes ont montré au contraire une baisse des délits, un sentiment de sécurité et des pratiques d'appropriation des citoyens... Or ces pratiques semblent pour la Ville illégitimes. L'introduction du texte précise ainsi « l'objectif était d'engager une réappropriation du jardin en faveur des activités de loisir... ». Or qui, au sein de la société civile, a jamais demandé cela ???

Ce texte marque ainsi précisément une double négation des pratiques d'appropriation réelles des gens. D'une part de ceux du quartier qui continuent à vouloir et le Jardin Lalanne et la place René Cassin. De ceux d'autre part des gens qu'on ne nomment jamais Parisiens, métropolitains ou banlieusards pour

être réduit à des « usagers » moyens, sans pratiques spécifiques sinon qualifiées de « communautaristes ». Cette « grande prairie » est faite « contre les logiques de territoire » (Yves Contassot 24/04/07), c'est-à-dire contre l'ensemble des appropriations des citoyens de la métropole, des bobos du centre aux banlieusards.

En conclusion, il ne suffit pas que le document de la mairie affirme que « la concertation va se poursuivre afin de finaliser le projet détaillé de jardin ». Les associations n'acceptent plus quant à elles de ne discuter que de détails d'un projet jamais explicité. La démocratie participative ne saurait se limiter à une caution de décisions monopolisées par la mairie et il est temps de faire réellement profiter le projet des Halles de ce processus.

L'Atelier des Halles